



 FRS0000 4 P 0329 FRA /AFP-LP44-partis-CNI -UMP

 Origine : France

 Le CNI reprend son "entière indépendance" par rapport à l'UMP

Paris, 7 juin 2008 (AFP) - Le petit parti de droite CNI (Centre national des indépendants et paysans" a annoncé samedi qu'il reprenait son "entière indépendance d'action" vis-à-vis de l'UMP, auquel il était associé, en raison "de l'absence de dialogue avec la direction" du parti majoritaire.

"Cette indépendance permettra (au CNI) de préparer et de présenter librement des listes et des candidats aux différentes élections", indique le texte d'une motion votée samedi par le conseil national du parti et rendu publique.

Dans un communiqué, le CNI a mis en avant des "divergences fortes" entre le CNI et l'UMP sur des sujets tels "la réforme des institutions, la suppression de l'ISF, le droit de vote des étrangers, l'homoparentalité".

Dans un point presse samedi, la présidente du CNI Annick du Roscoat, les deux députés UMP/CNI Christian Vanneste et Gilles Bourdouleix, et le maire du VIIIème arrondissement de Paris François Lebel, ont aussi critiqué le fonctionnement interne de l'UMP et le rôle de son secrétaire général, Patrick Devedjian.

"Le secrétaire général n'écoute rien et n'a aucun respect pour les formations associées", a déclaré Mme du Roscoat.

"Ce qui vicie le système c'est que l'UMP n'a plus de président, et n'a plus l'autorité nécessaire pour s'exprimer. M. Devedjian est le porte-parole de M. Sarkozy", a déclaré Gilles Bourdouleix.

"Il faut que l'UMP se rende compte que s'il veut être un grand vecteur de la droite, il doit accueillir des courants d'idées différents ou complémentaires" par rapport au président de la République, a estimé pour sa part Christian Vanneste.

Le CNI, auquel ont jadis appartenu des figures de la vie politique française comme Antoine Pinay ou Valéry Giscard d'Estaing, revendique quelque 4.000 membres.

Une toute petite minorité (moins de 400, selon Mme du Roscoat) ont la double appartenance au CNI et à l'UMP. Ce sont principalement des élus, qui pourront conserver leur double appartenance, a-t-elle ajouté.

lby/sh

AFP 010100 JAN 70